

Reconnaissance du diplôme français en Italie

Dans un but professionnel

Professions non réglementées

❖ Avant propos

Cette fiche a pour but d'illustrer le parcours à entreprendre pour un diplômé auprès d'une Université française afin de faire reconnaître son diplôme en Italie.

Nous vous proposons ici des exemples illustratifs, le but étant de présenter de manière générale les procédures de reconnaissance. Nous vous encourageons vivement par la suite à vous renseigner auprès des bureaux concernés.

❖ Professions non réglementées

Pour les professions non réglementées par la législation nationale italienne, il n'est pas obligatoire d'obtenir une reconnaissance de diplôme, l'employeur est libre d'embaucher selon ses propres critères.

❖ Procédures

Toutefois vous pouvez demander auprès du Consulat italien compétant territorialement pour votre région en France une déclaration de valeur de votre diplôme.

❖ Plus d'informations

- Le CIMEA (Centre pour la Mobilité et la Reconnaissance des Diplômes) propose des informations en italien sur les procédures de reconnaissance de diplôme pour les professions non réglementées :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=110>

- Glossaire des termes employés en italien (CIMEA) :

<http://cimea.it/default.aspx?IDC=115>

- Glossaire des termes employés en français (UFI) :

http://www.universite-franco-italienne.org/contenu/documents/reconnaissance_diplome_FR/Glossaire.pdf